

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 27 juin 2019**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019076

Présents : 28

Votants : 32

**Objet : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le soutien aux projets des conservatoires classés**

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France a mis en place un nouveau dispositif spécifique de soutien aux projets des conservatoires classés ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission « Culture-Communication » du 17 juin 2019 ;

**Considérant** que la DRAC Ile-de-France peut soutenir financièrement trois projets des conservatoires classés ;

**Considérant** que le conservatoire de Dourdan répond aux critères d'attributions fixés par la DRAC Ile-de-France ;

**Considérant** que le Conservatoire de Dourdan mène divers projets artistiques chaque année et qu'il demande une subvention auprès de la DRAC Ile-de-France pour les trois projets suivants :

- Les Enfants du Levant
- Around Goldberg
- Stage de percussions

**Considérant** que le coût de ces trois projets s'élève à 16.873 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de solliciter**, auprès de la DRAC Ile-de-France, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible
- **d'autoriser** Madame la Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette demande

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 10 JUIL. 2019
- **Transmis au représentant de l'Etat ,**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET

